

Les cotisations financent la protection sociale

Depuis 1945, les Français ont fait le choix d'une Sécurité sociale solidaire, protégeant l'ensemble de la population, sans considération de l'âge, de la santé ou des ressources des assurés sociaux. L'obligation pour tous de participer au financement de ce socle commun est la meilleure garantie d'une protection sociale de haut niveau, **solidaire et durable pour tous.**

Le Régime général de la Sécurité sociale assure le paiement des soins médicaux, des retraites (régime de base), des allocations familiales et des indemnités en cas d'arrêt maladie, de congés maternité, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour la plupart des salariés du secteur privé et pour les autres assurés également rattachés à ce régime.

Près des 3/4 de ces prestations sont financés par les cotisations et contributions salariales et patronales versées par plus de **7,8 millions** de petites, moyennes ou grandes entreprises, associations, collectivités territoriales, particuliers employeurs, travailleurs indépendants.

Le financement de ces prestations provient aussi, pour 1/4 de leur montant, des contributions sociales sur les revenus de remplacement (retraites ou allocations chômage...), sur les revenus de placements financiers, du patrimoine et des jeux ainsi que d'autres impôts et taxes.

Au total, c'est **359,8 milliards d'euros de cotisations et contributions** qui ont été encaissés, en 2009, par les Urssaf, les Cgss, les centres nationaux de traitement des dispositifs de simplification (Cesu déclaratif, Pajemploi, Tese, Cea...) et leur caisse nationale, l'Acoss.

Les cotisations versées par les particuliers employeurs servent également à financer la retraite complémentaire, la prévoyance, les garanties chômage et la formation professionnelle de leurs salariés.

À quoi servent les cotisations ?



1

À QUOI SERVENT
LES COTISATIONS
ET LES AUTRES
CONTRIBUTIONS
SOCIALES ?

Les cotisations
sont les principales
ressources
du régime général
de la Sécurité sociale.

Cotisations /
Contributions
sociales

Urssaf /
Cgss...⁽¹⁾

Acoss

Prestations

Cpam / Caf / Carsat ...⁽²⁾

⁽¹⁾ Caisses générales
de Sécurité sociale dans les DOM
⁽²⁾ Caisses d'assurance retraite et
de santé au travail

2

OÙ VA
CET ARGENT ?

Les Urssaf et l'Acoss recouvrent des prélèvements sociaux (des cotisations de Sécurité sociale, des contributions telles que la CSG et la CRDS ainsi que d'autres taxes...) et bénéficient de versements financiers, de l'État par exemple.

0,34%*
des sommes encaissées
c'est le coût de gestion du réseau Urssaf

312,3 milliards d'euros aux « branches » du régime général de la Sécurité sociale

47,5 milliards d'euros à d'autres destinataires dont :

LE FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE (FSV)
LA CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (CADES)
LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA)
LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT (AOT)
LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)



359,8 milliards d'euros encaissés en 2009

41€

La branche maladie
verse les prestations maladie,
maternité, invalidité / décès

3€

La branche
accidents du travail /
maladies professionnelles

verse les prestations
liées aux accidents
du travail et aux maladies
professionnelles

100 €
RÉPARTITION DE 100 €
DE COTISATIONS / CONTRIBUTIONS

19€

La branche famille

gère les prestations familiales
et sociales afin d'aider
les familles dans leur vie
quotidienne et lutter contre
la précarité

24€

La branche retraite

verse les pensions de retraite
de base des salariés de l'industrie,
du commerce et des services,
de même que les pensions
de reversion et l'assurance
veuvage

13€

Autres organismes

QUELQUES EXEMPLES

2,1 milliards de boîtes de médicaments remboursées

+ de **330 millions** de consultations et visites médicales

60 millions de journées d'hospitalisation

+ de **30 millions** de personnes bénéficient
des prestations versées par les Caf

12,55 millions de retraités

5,9 millions de bénéficiaires d'aides au logement

Près de **2,3 millions** d'allocataires bénéficient de prestations petite enfance

Le Fonds de solidarité
vieillesse (FSV) finance
divers avantages vieillesse
relevant de la solidarité
nationale (minimum
vieillesse...).

La Caisse d'amortissement
de la dette sociale (Cades)
est chargée d'apurer les
déficits passés de la
Sécurité sociale.

La Caisse nationale
de solidarité pour
l'autonomie (CNSA)
contribue au financement
des structures d'accueil
des personnes âgées
dépendantes et handicapées.

Les Autorités organisatrices
de transport (AOT) ont
pour mission d'organiser,
de coordonner et de financer
les transports publics.

Le régime social des
indépendants (RSI)
gère la protection sociale
personnelle et obligatoire
des chefs d'entreprise
indépendants. Les
cotisations et contributions
sociales sont prélevées
auprès de ces assurés et
reversées à ce régime.

* Le coût de gestion global brut en % des prestations versées par les autres branches est le suivant : CNAMTS : 2,98 % ; CNAF : 2,87 % ; CNAV : 1,13 %. **Au total sur 100 euros encaissés, 96 euros sont consacrés aux prestations et 4 euros à la gestion des organismes de Sécurité sociale.**